

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS GRATUIT

Article 1 - Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par EOLEVOCE, dont le siège est situé :

Maison des Associations

4 rue de Lorraine

44210 PORNIC

N° SIREN : 831 105 408

N° SIRET : 831 105 408 00015

Ci-après dénommé « l'Organisateur ».

Le jeu-concours est intitulé : « Gagnez 2 places Premium pour le show du 21 novembre 2026 avec coupes de champagne offertes ».

Article 2 - Durée du jeu

Le jeu-concours est ouvert du 21 septembre 2026 à 10 h 00 au 9 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 3 - Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France.

Pour participer, il est nécessaire de :

- être disponible pour assister au spectacle du 21 novembre 2026 ;
- être abonné(e) à la page Facebook et/ou Instagram Eolevoce ;
- commenter la publication officielle en indiquant avec qui vous aimeriez assister au spectacle en cas de gain ;
- partager la publication en story (mode public).

Une seule participation est autorisée par personne.

Toute participation incomplète, inexacte, frauduleuse ou ne respectant pas le présent règlement sera annulée.

Article 4 - Modalités de participation

Pour participer au tirage au sort, les participants doivent respecter l'ensemble des conditions prévues à l'article 3 pendant toute la durée du concours.

Le commentaire doit indiquer la personne avec laquelle le participant souhaiterait partager la soirée en cas de gain.

Article 5 - Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participations conformes.

Le tirage au sort sera réalisé après la clôture du concours.

Le gagnant sera contacté par message privé sur le réseau social utilisé pour sa participation.

En l'absence de réponse dans un délai de 72 heures, ou si le gagnant ne satisfait pas aux conditions du présent règlement, un nouveau tirage au sort pourra être effectué.

Article 6 - Dotation

Le gagnant remportera :

- 2 places Premium pour le spectacle Eolevoce du 21 novembre 2026, d'une valeur totale de 56 € TTC ;
- 2 coupes de champagne offertes.

Le lot est nominatif. Il ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

Les frais de transport, d'hébergement, de restauration (hors champagne offert) ainsi que toutes autres dépenses personnelles restent entièrement à la charge du gagnant.

Article 7 - Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas :

- d'annulation ou de modification du spectacle pour un motif indépendant de sa volonté ;
- de dysfonctionnement des réseaux sociaux ou d'Internet empêchant la bonne participation au jeu ;
- de tout incident lié au déplacement du gagnant.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter, prolonger ou annuler le présent jeu-concours si les circonstances l'exigent.

Article 8 - Protection des données personnelles

Les informations éventuellement collectées dans le cadre du jeu-concours sont utilisées uniquement pour assurer son bon déroulement et la remise du lot.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition concernant leurs données personnelles.

Les données ne seront ni cédées ni vendues à des tiers.

Article 9 - Facebook et Instagram

Cette opération n'est ni organisée, ni sponsorisée, ni gérée par Meta (Facebook ou Instagram).

Les participants fournissent leurs informations exclusivement à l'Organisateur et non à Facebook ou Instagram.

Article 10 - Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du concours :

- sur simple demande adressée par message privé à Eolevoce ;
- via le lien figurant dans la publication officielle du concours.

Article 11 - Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Article 12 - Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera, à défaut de règlement amiable, soumis aux juridictions françaises compétentes.